

# GUIDE ENTREPRENEUR

## 2015

Vous êtes une société coopérative à la recherche de fonds et vous répondez à nos conditions de sélection, qui sont :

- Une entreprise en création, en développement ou en transformation / reprise à potentiel de croissance avec des preuves de concept du produit ou des services à l'appui.
- Une entreprise créée et basée en France dans le secteur de la santé et des biotech , de l'environnement et des greentech, du numérique et des médias, du commerce et des services, ou de l'industrie.
- Votre équipe est en place et complémentaire, et vous envisagez une ou plusieurs levées de fonds, étayées par un plan d'affaires cohérent.

Dans ce cas là, WiSEED COOP peut vous permettre d'obtenir des financements de moyen terme en quasi-fonds propres par des investisseurs extérieurs grâce à internet, sans incidence sur le capital et dans la gouvernance.



# N°1

WiSEED finance par l'achat de titres participatifs émis par les sociétés coopératives (SCOP / SCIC) dès 100 000€

La plateforme de crowdfunding WiSEED, **pionnière et n°1** en France depuis 2008, a déjà permis à plus de 80 startups de lever plus de **30 millions d'euros**. Les membres de la communauté WiSEED (WiSEEDers) sont des particuliers soucieux du choix de leur placement et avant tout motivés par une aventure entrepreneuriale.

WiSEED regroupe l'ensemble des investisseurs, personnes physiques

internauts au sein d'un holding dédié à votre entreprise.

En contrepartie de l'émission de titres participatifs, vous pouvez lever entre **100K€ et 1000K€**, vous bénéficiez d'un puissant vecteur marketing via la plateforme et vous n'avez pas à gérer en direct une base importante de souscripteurs ni la responsabilité juridique de ceux-ci.

2

## WiSEED en chiffres

\*Octobre 2015



coopérative



startup



immobilier

+ de **50 000**  
visiteurs uniques par mois



Plus de **55 000** inscrits  
investisseurs potentiels



+ de **4800**  
souscripteurs **actifs**



Un ticket moyen de  
**2 500€**

# N°2

Dirigeants, entrez-vous dans les critères de financement de WiSEED ?

## Conditions de sélection pour une société



Être créée juridiquement



Avoir un potentiel de croissance



Etre présente sur la toile via un site web



Être suffisamment avancée avec une équipe solide



Avoir des preuves de concept (chiffre d'affaires, traction, clients pilotes,...)

3

## Secteurs d'activités concernés



SANTÉ ET BIOTECH



ENVIRONNEMENT ET GREENTECH



NUMÉRIQUE ET MÉDIAS



COMMERCE ET SERVICES



INDUSTRIE

# N°3

Le modèle d'intervention de WiSEED

## WiSEED crée un émetteur (holding) dédié qui réunit les souscripteurs

---

**P**our une entreprise, gérer un grand nombre de souscripteurs en direct est :

- Couteux et consommateur de temps, alors que celle-ci doit **concentrer ses efforts sur le développement** de ses activités.

Le **véhicule d'investissement** (holding) présente de nombreux avantages :  
- vous n'avez **qu'un représentant** au sein des organes de gouvernance ;

- il permet en parallèle de **réunir une large population d'investisseurs** qui sont autant de ressources sur lesquelles vous pouvez vous appuyer (réseaux, expertises...)

# Les émetteurs (holding) sont des SAS, de droit français

---

- Nous créons un **émetteur par prise de participation**
- La collecte sera effective si le montant minimum contractuel est atteint (voir CGV)
- **WiSEED est actionnaire de chaque holding** et représente la collectivité des associés dans les organes de gouvernance de la SCOP / SCIC
- Dénomination de l'émetteur : WICOOP + « nom de l'entreprise »



# N°4

## Étapes de sélection et levée de fonds

WiSEED **sélectionne** et **accompagne** votre projet depuis **la demande** de levée de fonds jusqu'à la **sortie**.



**Le processus de sélection comporte 3 filtres :**

- Une revue initiale
- Un e-vote des WiSEEDers qui expriment leur enthousiasme et leur volonté de financer votre projet, auquel participe aussi votre « communauté ».
- Une due diligence qui termine le processus de sélection

**Ci-après les étapes de sélection détaillées**

# ÉTAPE 1

## LA REVUE INITIALE DE VOTRE RÉSUMÉ OPÉRATIONNEL



Sur la base d'un résumé opérationnel ou d'un « teaser » (présentation qui reprend les grandes lignes du projet), WiSEED

s'assure que la présentation de votre projet permet de se faire une idée précise de l'offre, qu'elle réponde à un problème ou besoin parfaitement identifié d'un marché solvable.

**Triptyque : besoin/promesse/preuve.**

WiSEED privilégiera des **propositions** qui ne nécessitent pas une compétence métier spécialisée pour comprendre sa valeur ajoutée, il tiendra également compte de la capacité du dirigeant à « **vulgariser** » sa **proposition**.

En cas de validation de votre dossier par notre équipe, nous vous donnons accès à **un espace dédié** dans lequel vous pourrez renseigner et enregistrer tous les documents de présentation nécessaires à l'e-vote (cf. **e-vote**).

7

### **Votre résumé opérationnel doit présenter à minima :**

L'**opportunité de marché** (le besoin associé au développement)

- Le **marché** (clients potentiels et concurrents pour la création)
- Le **degré d'avancement** de la société (réalité du produit ou service, propriété intellectuelle, chiffre d'affaires, ...)
- L'**équipe**
- La **stratégie**
- Les **besoins de fonds** (combien et pour faire quoi ?)
- Les **termes du contrat d'émission** de titres participatifs s'il existe, sinon une proposition fixant les termes pour discussion.
- L'**utilisation éventuelle des titres participatifs dans le passé** et leur remboursement (souscripteurs, taux, remboursement, plus-value...)

## **CONFIDENTIALITÉ**

Nous prenons la confidentialité très au sérieux et ne partageons pas de documents sans le consentement des dirigeants.

## ÉTAPE 2

### L'E-VOTE : LES DOCUMENTS À FOURNIR

La phase d'e-vote suit la revue initiale. Indispensable dans le processus de sélection, **l'avis des WiSEEDers** est sollicité pour déterminer la popularité des projets.

Les résultats du vote fournissent une **prévision réaliste** de la capacité de votre projet à être financé sur la plateforme.

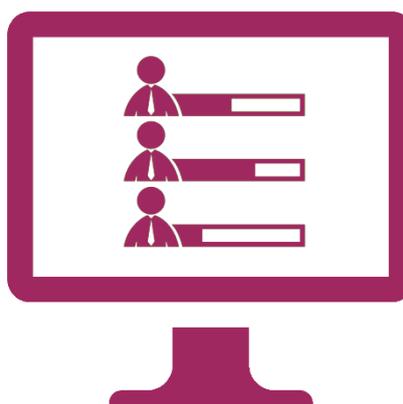
#### Il vous est demandé de fournir

1) Une <b>vidéo</b> de 2-3 minutes	2) Un <b>document de présentation</b> de votre projet (type PPT – public)*
3) Une <b>présentation plus détaillée</b> (8 à 10 pages) en visibilité restreinte * type résumé opérationnel développé ou présentation de type PPT approfondie	4) Les <b>CV</b> (et photos) des dirigeants de la société *
5) Le <b>lien</b> vers votre <b>site Web</b> et vers vos <b>réseaux sociaux</b>	6) Une <b>partie formulaire</b> à saisir en ligne

\* les documents à mettre en ligne ne doivent pas excéder 4 Mo chacun.

8

Nous vous encourageons à **vulgariser** les aspects techniques de votre projet, en mettant en valeur votre différenciation, afin d'être **audible** auprès du maximum de WiSEEDers. Après une revue interne positive, vous vous engagez à constituer votre dossier sous 15 jours.



## Les critères de sélection

Les WiSEEDers notent votre projet (/5) et s'appuient sur **11 critères de sélection**.

L'évaluation par les WiSEEDers de ces 11 critères, permet d'identifier les éventuels signaux faibles que nous approfondirons.



Il est donc important de veiller à ce que vos documents renseignent les WiSEEDers sur l'ensemble de ces items.

9

### LES CRITÈRES D'ACCEPTATION MINIMUM :

- +100 investisseurs potentiels ont voté pour votre projet
- Les intentions dépassent les 33% des fonds recherchés
- Au moins 20 % des personnes souhaitant investir sont des investisseurs connus de la plateforme WiSEED.

### Ce que permet l'E-vote

Nous croyons en la « sagesse de la foule » qui est à même d'apporter une expertise dont l'expérience montre qu'elle est toujours pertinente.

Si votre projet n'est pas plébiscité par les WiSEEDers, les conditions ne sont sans doute pas réunies pour réussir une opération de financement.

L'Evote nous permet de **mesurer la manière dont vous pouvez mobiliser votre réseau** et réagir aux questions posées par les WiSEEDers, vital durant la phase de collecte.

Dans le cas où les critères ne seraient pas atteints en intégralité, nous n'engagerons pas de « due diligence ».

## ÉTAPE 3

### LA DUE DILIGENCE : ÉTUDE APPROFONDIE POUR SÉCURISER L'INVESTISSEMENT

Les « Due Diligences » sont réalisées afin de conforter la position des investisseurs actifs en vue de **sécuriser au maximum l'investissement**. WiSEED procède à une étude approfondie de/dans la société :

- Un audit juridique et comptable (si pertinent)
- Une expertise croisée, notamment avec les acteurs institutionnels et privés du secteur
- **Des échanges et réunions de travail avec l'équipe dirigeante** (réalisées par visio(s) ou télé conférence(s))
- Des appels de références, partenaires, clients

**Les sociétés seront sélectionnées au regard  
du triptyque besoin/promesse/preuve**



10

#### BESOIN

Permet de valider le marché (qui, pourquoi, quand, comment, qui prescrit, qui décide, qui paye, qui utilise), sa capacité à acheter le produit ou le service.

#### PROMESSE

Preuve du concept, test du marché, prototype.

#### PREUVE

Capacité à produire et à fournir le produit/service, à le/les commercialiser, équipe, barrières à l'entrée (posées ou franchies).

### LE SCORING PROPRIÉTAIRE

---

Le processus de sélection mis en place par WiSEED s'appuie également sur un outil de **scoring propriétaire**. L'entreprise devra mettre à disposition toute l'information administrative, financière voire contractuelle selon les besoins de l'étude

## ÉTAPE 4

### LA CAMPAGNE DE LEVÉE DE FONDS L'IMPORTANCE DE LA COMMUNICATION

#### LA LEVÉE DE FONDS EST L'ÉTAPE CLÉ POUR L'ENTREPRENEUR

La campagne **début**e par la **signature d'un contrat** de prestation et d'un contrat d'émission de titres participatifs à l'attention des souscripteurs du WiCOOP. **Le contrat d'émission de titres s'il existe** est revu voire amendé, s'il n'existe pas une proposition  **négociée puis signée sera faite** avant la levée de fond entre WiSEED et le demandeur.

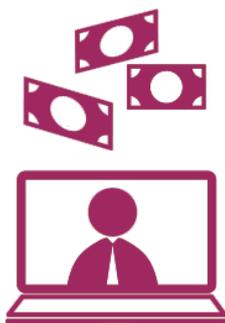
#### LA COMMUNICATION EST UN ÉLÉMENT PRÉPONDÉRANT À LA RÉUSSITE DU PROJET

Les actions pourront être **menées conjointement** et spécifiquement (en fonction de nos spécificités respectives), dans le but de **promouvoir l'opportunité**.

Le dirigeant sera amené à se rendre dans les locaux de WiSEED pour participer à un live diffusé sur internet, durant lequel il répondra aux questions des souscripteurs membres de la communauté WiSEED.

11

Demandez nous le guide gratuit WiSEED  
« **Comment réussir sa communication** »



# ÉTAPE 5

## LE SUIVI - LE REPORTING

### WiSEED assure la gestion des investissements

---

**W**iSEED aux côtés des investisseurs détient une part de la holding. A ce titre, il **délègue un directeur de participation**. Les directeurs de participations de WiSEED représentent les investisseurs particuliers. Ils participent **aux assemblées générales pour les porteurs de titres participatifs, voire aux assemblées générales et aux conseils d'administration après acquisition d'une part sociale de la coopérative si possible. Ils n'exercent pas de responsabilités opérationnelles.** Pour autant, ils exercent pleinement leur mission et assument la responsabilité de leurs mandats qui leur confèrent, auprès des gérants, un devoir de proposition, de conseil et de contrôle, en particulier : en matière économique, stratégique et opérationnelle,

dans les relations avec les partenaires de l'entreprise. La mise en œuvre des politiques de gestion des investissements est déléguée aux directeurs de participations. Le directeur de participations **rend compte aux porteurs de titres de l'exécution de sa mission** et de la politique définie par tout moyen (mails, vidéos,...), et à travers la plateforme internet de suivi [www.wiseed.com](http://www.wiseed.com), ceci **trimestriellement.**

**La société s'engage à verser annuellement sur le compte courant de la holding WiCOOP la rémunération constatée après chaque Assemblée Générale Ordinaire annuelle durant les 7 années qui suivent l'émission de titres participatifs** selon les formules du contrat d'émission.

Pour la sortie et le remboursement des titres participatifs voir étape 6.



## ÉTAPE 6

### LA SORTIE

Après la dernière assemblée générale ordinaire de l'année 7, la société doit pouvoir rembourser les titres émis vers la WiCOOP. Cela passe par une restitution intégrale des titres et une possible plus-value, selon une formule contractuelle adhoc (voir contrat d'émission des titres participatifs)

### PLUS-VALUE

Lors de la sortie, une plus-value est possible soit par une valeur fixe soit en fonction de la performance des trois dernières années de votre entreprise. Ces éléments sont connus et négociés avant la levée de fonds.

13

### MODE DE REMBOURSEMENT

Plusieurs alternatives sont possibles pour l'entreprise :

- Un **remboursement intégral** en année 8 des titres émis après l'assemblée générale ordinaire, par versement sur le compte courant de la WiCOOP.
- En cas de difficulté constatée dans les années précédents l'année 8, vous devrez néanmoins verser à la WiCOOP une rémunération de la valeur du titre (taux plafond + 2%)
- Sinon vous pourrez opter pour un **remboursement échelonné sur 3 ans au travers de la transformation en compte courant d'associés rémunéré (CCA) du montant total des titres participatifs valorisés en sortie**, vous permettant de limiter les déséquilibres bancaires. Vous serez cependant contraint de rembourser selon un échéancier agréé, le montant des titres rémunéré au taux plafond.



# N°5

## Combien coûte l'intervention de WiSEED ?

- Les étapes préalables à la levée de fonds sont intégralement gratuites : inscription, revue initiale, vote et audit.
- Facturation au moment de la clôture de la levée selon le contrat de prestation.
  - Un équivalent de 10 % des fonds perçus par la société et un taux dégressif selon un barème couvrant les tranches de 100K€ à 1000K€ (voir CGV)
  - Une valeur fixe couvrant les frais administratifs, correspondant aux formalités administratives de la levée et à la gestion de l'investissement durant les années suivantes.
- Si le niveau de levée n'est pas atteint : voir frais selon CGV

14

## FRAIS D'ANNULATION

---

En cas de désengagement **de votre part** durant la campagne de levée de fonds, vous ne percevez aucune somme collectée et devez payer une pénalité d'annulation (voir CGV).

---

## PRÊT A DÉPOSER UN DOSSIER ?

- **Inscrivez-vous** sur la plateforme comme tout WiSEEDers.
- **Attention**, l'adresse mail que vous associez à ce compte sera l'adresse sur laquelle nous vous communiquerons les notifications et informations propres à votre campagne d'e-vote et (nous l'espérons) à votre campagne de levée de fonds.
- **Déposez** votre dossier sur l'onglet « Déposer un dossier entreprise » présent au pied de chaque page.

15

### Vous avez d'autres questions ?

05 31 61 62 63  
supportclient@wised.com

WISEED.COM



3, avenue Didier Daurat - 31400 Toulouse, France  
SAS - 7022Z - RCS Toulouse B 504 355 520

Plateforme de financement participatif immatriculée ORIAS sous le numéro 13000606